

BILAN de la situation créée aujourd'hui par le plan de conservation et de restauration de l'ours brun 2006-2009 dans les Pyrénées, et conséquences pour le massif.

ADDIP, Coordination des associations de sauvegarde du patrimoine pyrénéen : Aspap 09, Adip 31, Aspp 65, Ftem 64
Siège social : Fédération Pastorale 5-7 rue du Cap de la Ville BP23 09000 FOIX



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre bilan de la situation créée aujourd'hui par le Plan-Ours 2006-2009, résultat de travaux de recherche et d'investigation, menés et réalisés par l'ADDIP (Association pour le Développement Durable de l'Identité des Pyrénées).

Elus politiques et socio-professionnels, éleveurs, professionnels du tourisme et des activités de montagne, randonneurs, habitants des villages, scientifiques ... L'ADDIP regroupe les associations départementales opposées à l'ensauvagement artificiellement recréé du massif pyrénéen que supposerait une population d'ours naturellement viable.

Refusant de confondre l'écume et la marée, l'arbre et la forêt, l'ours et la biodiversité, nous avons réfléchi ce bilan globalement, en élevant le débat au-delà de la question simpliste « pro ou anti ours » dans lequel il eût été commode de nous enfermer. En 4 pages, nous vous proposons ici la carte qui en dessine les grands axes. Une carte, ce n'est pas le paysage : aussi, nous vous invitons à la lecture complète de notre bilan, à la rencontre des hommes et des territoires montagnards.

Nous vous invitons à partager notre réflexion sur le passé, le présent de notre massif, et le rôle qu'il doit jouer dans l'avenir au croisement de ces deux défis mondiaux pour le nouveau millénaire : conservation de la biodiversité et développement durable. C'est l'enjeu que nous avons à défendre.

C'est aussi votre avenir, celui de nos enfants.

Défendons le ensemble.

ADDIP, Mai 2008

Introduction : comment penser, et qu'y a-t-il à penser ?

Il sera question d'ours, de Pyrénées, mais de femmes et d'hommes d'abord. Ni les uns ni les autres ne sont de petits astres solitaires. Ils appartiennent, tous, à un système complexe, évolutif, très ancien mais un peu fatigué on le sait : notre planète Terre.

Face aux enjeux du nouveau millénaire, réduire ce bilan au seul « ours », même devenu cause nationale semble-t-il, serait singulièrement réducteur, aux antipodes de la façon dont, pour nous limiter à lui, le récent Grenelle de l'Environnement a posé les problèmes dans leur complexité, avec toutes les incertitudes aussi de nos savoirs face aux défis de ce millénaire.



Hommes, bétail, montagne, inséparables et calmes

SOMMAIRE

* Introduction	page 1
* Pyrénées, pastoralisme, biodiversité et développement durable	page 2
* L'ours, « sa vie, son œuvre »...	page 3
* Ensauvagement ou préservation ? la France à l'heure des choix ...	page 4

Pyrénées, pastoralisme, Biodiversité à visage humain et Développement Durable.

Rendons ses droits à « la nature »,
Laissons faire « la nature » nous dit-on ...

Les Pyrénées ne sont pas naturelles ! Comme bien d'autres paysages français, elles sont " le fruit d'une coévolution du travail de la nature et de l'homme " (source : Grenelle de l'Environnement- Groupe 2)

Ainsi les paysages, les belles pelouses qui font l'attrait des Pyrénées, sont le résultat de milliers d'années de transhumance. Cette flore qui semble naturellement si bien fixée et typique de chacune de nos vallées, de chacun de nos plateaux est une flore qui est née et qui se maintient grâce à la présence, chaque année répétée, de troupeaux d'animaux domestiques qui viennent y pacager.

"La transhumance est essentielle au maintien de la biodiversité" (source : ministère de l'Ecologie 2006)

Des questions ? Réponses page 4 à 8

Que le mode de production dominant de la société industrielle, y compris agricole, ait dégradé les milieux est une réalité aujourd'hui reconnue par tous, même s'il est absurde de le réduire à cela.

A l'inverse, les modes d'utilisation agro-pastoraux du milieu pyrénéen se situent dans des logiques différentes, à la fois héritage de méthodes séculaires et résolument redevenues modernes parce que « durables ».



Attaque imputable à l'ours – été 2007

La richesse pyrénéenne, biodiversité à visage humain, est un tout. Sa base vitale est le maintien et la relance d'un pastoralisme dans les formes qui permirent à ce milieu de devenir ce qu'il est. Mais avec des visages adaptés au monde moderne.

Alors que ni loups ni ours bruns ne sont espèces menacées, la fixation française sur ces espèces emblématiques est en fait totalement déconnectée des problèmes de fond de la biodiversité, et de modes de développement repensés, moins agressifs, « durables ».

Elle se situe à l'inverse des courants d'analyse, scientifiques et non idéologiques, sur lesquels le Grenelle de l'environnement a construit sa réflexion.

Les extraits de textes scientifiques internationaux publiés dans notre bilan démontrent comment la fixation sur ces espèces sauvages est un masque, qui, loin de répondre aux problèmes de fond de notre nouveau millénaire, oriente sur des voies contraires à celles recherchées. Et crée en même temps autant de drames, que de bien vaines situations conflictuelles.

Agriculteurs de montagne :

Producteurs, jardiniers ou indiens des Pyrénées ?

Recalés en tant que producteurs par la Politique Agricole Commune, uniquement repêchés comme « jardiniers des montagnes », les éleveurs pyrénéens voient aujourd'hui l'espace montagnard devenir *biotope adapté* aux grands carnivores, tandis que leurs cheptels ne seraient qu'*opportunité supplémentaire au prédateur opportuniste* ... (extraits du plan loup 2008-2012, page 6) Vont-ils devenir les « indiens » d'une « réserve de paysans » telle que le projet existe déjà dans les Asturies ?

Nous dévoilons dans notre bilan le plan conçu en 1997 qui fixe à l'Europe cet objectif : « *des réserves naturelles de faune sauvage limitées ne sont pas suffisantes pour les grands carnivores* ». « *le contrôle de la totalité du paysage est indispensable à la conservation des espèces à territoire étendu* »

Le pastoralisme pyrénéen remplit une mission complexe et multiple : d'abord nourrir les hommes avec des aliments de qualité, mais aussi générer les externalités positives que permettent ces espaces, non pas "naturels" mais non-artificiels : agro-pastoralisme et tourisme de montagne, très ancienne conjonction dans les Pyrénées. Ce projet de 1997 a déjà commencé à être mis en œuvre, il menace directement toutes ces activités, et l'écrit clairement.

Savoir des troupeaux, savoir des hommes : un système agro-pastoral



Ariège, « escabot » en estive

Le système repose sur des savoirs agropastoraux aux antipodes de l'image qu'en donne l'ensemble des acteurs engagés dans le plan ours. Système de petits groupes de bêtes, les « *escabòts* », dispersés sur toute la montagne, et surveillés dans une forme de semi-liberté au croisement de quatre facteurs :

- ce que le milieu permet,
- le choix par les bêtes elles-mêmes des places de nourrissage, de chôme, de couchage, en fonction de besoins que, pour leur bien être, elles connaissent bien mieux que les hommes,
- la façon globale dont le berger, souvent un éleveur-berger dans les Pyrénées, entend gérer sur la saison l'ensemble de l'estive et des différents troupeaux,
- les aléas de la météorologie.

page 33

Ce système n'a rien à voir avec les soi-disant modes de garde anciens qu'auraient « oubliés » les éleveurs contemporains, rien à voir avec les formes de regroupement permanent ni le parage que promeuvent identiquement les directives des plans ours et loups du programme LifeCoex et du Ministère de l'Environnement. Il est attesté, en Archives, depuis des siècles.

Modifier ce système, c'est menacer directement les races autochtones sur lesquelles il s'appuie, en totale contradiction avec la Charte du Bureau des Ressources Génétiques Français : « la gestion à long terme des races à petit effectif est /.../ un enjeu majeur pour gérer durablement l'agrobiodiversité au sein des territoires /.../ ressources gérées dans leur milieu traditionnel de culture ou d'élevage qui, de fait, constitue la base génétique du champ couvert par l'agrobiodiversité » .



Début d'été pour cette vache race Gasconne et son veau à l'étage intermédiaire

L'ours, espèce juridique à géographie variable

Les importations d'ours dans les Pyrénées, sont régulièrement présentées comme une obligation à laquelle la France ne saurait se soustraire du fait de ses engagements: Convention de Berne, Directive « Habitats ».

Tout engagement, tout traité se renégocie, c'est une constante de l'histoire, sinon nous en serions encore à la Conférence de Berlin où, en 1885, les puissances européennes se partagèrent l'Afrique.

Au demeurant, la Convention de Berne permet bien plus que la renégociation :

« 1 - Toute Partie contractante peut, à tout moment, dénoncer la présente Convention en adressant une notification au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. La dénonciation prendra effet le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de six mois après la date de réception de la notification par le Secrétaire Général.»

L'Europe oblige-t-elle la France à importer des ours ? VRAI ou FAUX page 9 à 13

- La lignée pyrénéenne d'ours brun a disparu ... page 9
- L'ours brun (*ursus arctos*) n'est pas recensé dans la liste UICN qui sert de référence mondiale pour l'inventaire des espèces menacées ... page 9
- L'ours brun ne fait pas partie des espèces vulnérables ou en danger dans l'« aire du paléarctique occidental » que définit la Communauté Européenne pour le classement des espèces communautaires menacées. Plus de 130.000 ours bruns vivent dans ce territoire, qui s'étend de l'Oural à l'Afrique du Nord ... page 10
- L'Europe à 26 abrite de nouvelles populations d'ours bruns, abondantes et en expansion ... page 12

RIEN dans ces textes ne justifie les opérations engagées soi disant parce que ces textes "premiers" nous y obligeraient. Glissements sur la rigueur scientifique des définitions, confusions sur les notions politico-historiques et la réalité biogéographique ... la démarche est étrange, et insoutenable.

Et l'on peut ajouter qu'à moins de réduire la biodiversité aux espèces emblématiques, bien d'autres espèces ont disparu ou quasiment disparu du territoire aujourd'hui concerné par la Convention, sans devenir pour autant cause nationale d'une urgence irrépressible. Que « la biodiversité des bactéries lactiques utilisées dans la fabrication du fromage /ait/ diminué de plus de 30 % en vingt ans », cette disparition suscite beaucoup moins que l'ours, la passion française, et européenne. Il est vrai que l'on s'est rarement, petit, endormi en serrant une bactérie dans ses bras.

L'OURS, ESPECE PARAPLUIE ?



Indirectement, certaines des associations militant en faveur des importations d'ours dans les Pyrénées reconnaissent cependant que l'ours pyrénéen appartient bien à cette espèce non menacée, par rapport à laquelle il ne présente aucune particularité. Ainsi, le 5 octobre 2007, sur le site de l'ADET à propos des ours retrouvés morts dans le Parc National des Abruzzes : « Si l'ours des Pyrénées ne constitue en rien une espèce, ni même une sous-espèce, l'ours des Abruzzes, dit marsican, présente lui /etc ..

page 13

Une autre justification a alors été inventée : l'espèce-parapluie. Cette image prétend refléter le fait que l'ours, placé en haut de la chaîne trophique, serait le garant de la qualité des milieux qu'il fréquente : un indicateur donné par la nature à l'homme qui, en le préservant, assure ainsi la préservation du milieu. De l'ex-URSS, à Tchernobyl en Ukraine, l'ours-parapluie a toujours été très abondant ... il n'a jamais rien protégé du tout .

C'est normal, pour les scientifiques, l'ours est un prédateur opportuniste, et donc « piètre indicateur biologique ».

... ou L'OURS, ESPECE ALIBI ?

Espèce non menacée, parapluie trouée, opportuniste piètre indicateur biologique. ... mais alors ... que reste-t-il de nos « am-ours » pour justifier un tel engagement partisan ?

... Il reste le marché, vendre, aux dépens s'il le faut de l'ours : l'ours comme produit d'appel.

L'ours espèce machine-à-sous ... cette réduction d'une grande cause à de petits effets devrait inquiéter, au moins, les associations dédiées à cet animal. Une étude récente montre au contraire que, chez ceux qui veulent des ours, l'idée fait son chemin.

EUROPE : SYSTEME MODELE ?

S'appuyant sur l'idée « d'enclaves déterminées » où l'ours serait vendu comme produit d'appel, les Asturies et le Trentin devaient servir de modèle aux Pyrénées. A regarder les faits, ces exemples que le Ministère de l'Environnement français propose à notre admiration ne sont pas ce paradis des ours, des hommes, et du développement durable.

Page 15

En France, l'ADET tente de valoriser elle aussi l'ours par la promotion d'activités respectueuses de l'environnement ... Louable intention, mais piètre résultat. Il suffit de comparer la production ovine de « broutard du pays de l'ours », simple marque commerciale, et celle de l'AOC Barèges-Gavarnie, au cahier des charges très strict pour les garanties du consommateur.

page 19

Puisque l'Etat souhaite s'inspirer des expériences européennes, il serait bon qu'il entende aussi la conclusion du FAPAS, principale association de défense de l'ours cantabrique, au sujet des introductions « à la française ». Elle est sans appel :

« la réintroduction, bien qu'elle soit faite correctement sur le plan technique, en réalité montre bien que les stratégies de conservation menées en dernière extrémité et à coups de millions investis pendant tant d'années, se sont achevées sur un échec ».

A lire page 23

OU ... SYSTEME D'INFLUENCES ?

Cette déclaration a peu de chances d'être entendue par l'administration française de l'environnement. De rapports en missions parlementaires, élus et Inspecteurs Généraux dénoncent son « anormale proximité avec les milieux écologistes dont elle est en partie issue ». La question de l'ours est l'exemple même du traitement partisan et militant de l'administration dans ce dossier, qui a conduit les Pyrénées à une crise sociale sans précédent.

Page 24

Fin novembre 2007 la Commission Européenne de l'Environnement a adopté en interne un projet de loi visant à réglementer « les activités des représentants d'intérêts (lobbyistes) dans les institutions européennes ». La description de la situation présente est impressionnante : intrication entre services, conseillers, organes exécutifs, experts, et « représentants d'intérêts ("lobbyistes") » ; « recours à des pratiques dénuées d'éthique », personnels et experts rétribués par divers organismes privés ou ONG, reconversion directe de fonctionnaires dans ces mêmes organismes sans aucune transition.

Cette intrication des réseaux prend toute sa dimension dans le programme européen LIFE-COEX, inconnu du grand public, dont l'objet est de « favoriser la coexistence entre les grands carnivores et la présence humaine » et qui entre autres, finance l'Adet et le WWF dans le cadre du programme ours en France.

Page 25

Les préconisations de ce lobby de l'ensauvagement se retrouvent, telles quelles, dans les évolutions actuelles les plus importantes de la nouvelle PAC, Politique Agricole Commune européenne. Cela paraît invraisemblable, nous en apportons les preuves.

Page 29

De même nous dévoilons les mensonges du plan ours, qui a caché à la population le nourrissage des ours importés de Slovénie avec des carcasses de bétail, ce qui explique leur alimentation carnivore en France et leur absence de crainte vis-à-vis de l'homme. La Slovénie avoue elle-même chercher à se débarrasser des ours à problèmes en les « transférant vers des pays qui ont foi en la population d'ours slovènes » : la France !

LA FRANCE A L'HEURE DES CHOIX

« Construire » l'ensauvagement dans des sites humanisés : nous montrons comment ce projet avance, tantôt en sourdine et tantôt exhibé. « Le contrôle de la totalité du paysage en faveur des grands carnivores », déjà dans les formes de la nouvelle PAC, menace agriculture, tourisme et activités de plein air.

Cet ensauvagement du milieu est contradictoire avec la préservation de ce vaste réseau pyrénéen des sites Natura 2000, reconnu de grande qualité alors même qu'ours et loups autochtones en ont disparu.

Loin de réduire la biodiversité aux seules espèces sauvages, surtout lorsqu'elles ne sont pas menacées, la Conférence de Rio, Agenda 21, accordent une place centrale à « la diversité actuelle des races animales pour faire face aux besoins futurs », et « aux connaissances du milieu et pratiques traditionnelles des populations autochtones ».

page 40

Nous appelons l'Etat et l'Europe au dialogue pour, avec leur aide, continuer à faire des Pyrénées ce que nos ancêtres en ont fait et que nous continuons :

- un lieu de productions alimentaires de qualité, où nous savons produire sans peser sur le milieu, et maintenir ces races autochtones redevenues enjeux du millénaire;
- un lieu de biodiversité à visage humain, à la flore exceptionnelle, à la faune riche et variée, même s'il n'y a plus d'ours;
- un lieu d'externalités positives, vivant, ouvert, et accueillant à toutes celles et ceux qui y trouvent, pour leur plaisir, beauté des sites, détente, activité de loisirs.



Début d'automne pour la race Brune des Pyrénées en crête, calmes, seuls, tranquilles, elles et ils profitent

4

L'ADDIP, coordination des Associations de sauvegarde du patrimoine pyrénéen :
Aspap 09 : 32 rue Général de Gaulle 09000 FOIX 06 30 29 90 86 www.aspap.info
Adip 31 : Mairie 23 allée d'Etigny 31110 Bagnères de Luchon 06 19 65 17 47
Aspp 65 : 16 rue Docteur Berguignat 65400 Argeles-Gazost 06 30 36 97 52 www.aspp65.com
Flem 64 : BP 17 mairie 64440 Laruns 06 87 66 29 03